

Rien ne justifie lâ??effusion de sang dans la bande de Gaza par IsraÃ«l

## Description

Maureen Clare Murphy â?? The Electronic Intifada â?? 14 novembre 2019



***Des Palestiniens inspectent une maison dÃ©truite par une frappe aÃ©rienne israÃ©lienne Ã Khan Younis, dans le sud de la bande de Gaza, le 14 novembre 2019. (Ashraf Amra APA Images)***

Une trÃ¢ve a Ã©tÃ© dÃ©clarÃ©e par IsraÃ«l et le Jihad islamique tÃ¢t ce jeudi, mettant fin Ã 48 h de violences de part et dÃ©autre de la frontiÃ¨re entre Gaza et IsraÃ«l, au bord dÃ©une guerre totale.

Le ministÃ¨re de la SantÃ© de Gaza a fait savoir que les forces israÃ©liennes avaient tuÃ© 34 Palestiniens durant les combats, prÃ¨s de la moitiÃ© Ã©tant des civils, dont 8 enfants et 3 femmes. Aucune victime israÃ©lienne nÃ©a Ã©tÃ© signalÃ©e.

Mercredi 13 novembre, trois membres de la famille Ayyad, dont un enfant de 7 ans, ont Ã©tÃ© tuÃ©s alors qu'ils circulaient Ã moto devant leur maison Ã Gaza ville.

Ils ont Ã©tÃ© pris pour cible alors qu'ils se dÃ©pÃ©chaient d'arriver Ã un hÃ´pital parce qu'un membre de leur famille avait Ã©tÃ© blessÃ© dans une attaque prÃ©cÃ©dente.

Ce mÃªme jour, les forces israÃ©liennes ont tuÃ© deux garÃ§ons dans une frappe contre une menuiserie Ã Gaza ville. Leur pÃ¨re, qui possÃ©de la boutique, et deux autres hommes affiliÃ©s Ã la branche armÃ©e du Jihad islamique ont Ã©galement Ã©tÃ© tuÃ©s.

Jeudi, lâ??incident le plus meurtrier de ces 48 heures de bombardements sÃ©est produit peu avant lâ??entrÃ©e en vigueur de la trÃ¢ve. Huit membres de la famille al-Sawarka â?? dont 5 enfants â?? ont Ã©tÃ© tuÃ©s, et 13 autres blessÃ©es, quand IsraÃ«l sÃ©est mis Ã tirer 4 missiles sur deux cabanes aux toits en tÃ¢le dans le centre de Gaza.

IsraÃ«l a dÃ©abord prÃ©tendu que lâ??un des tuÃ©s Ã©tait un commandant dÃ©une unitÃ© de roquettes du Jihad islamique, lequel *Ã©cachait chez lui des munitions et une infrastructure militaire Ã©*.

Un porte-parole de lâ??armÃ©e israÃ©lienne a affirmÃ© *Ã© nÃ©avoir aucune information sur la frappe aÃ©rienne Ã©* selon lâ??Associated Press, *Ã© mais il a dÃ©clarÃ© que des commandants du Jihad islamique stockaient des armes Ã© leur domicile, ce qui en faisait des cibles lÃ©gitimes Ã©*.

Plus tard, des rapports ont fait savoir que cÃ©est par erreur que lâ??armÃ©e israÃ©lienne avait ciblÃ© la maison dÃ©un autre homme qui avait le mÃªme nom que le commandant du Jihad islamique.

Mais même s'il n'y avait pas eu erreur sur l'identité, et si des armes étaient présentes dans les maisons al-Sawarka, la législation relative au conflit armé interdisait à Israël de tirer sur eux tant que des civils étaient présents.

L'article 57 des Conventions de Genève stipule qu'une attaque doit être annulée ou interrompue si elle constitue pour la population civile un danger qui serait « excessif par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu ».

Une telle violence sans discernement caractérise les offensives militaires d'Israël contre la bande de Gaza.

Israël a déclenché ce dernier affrontement volontaire sur Gaza en tirant un missile sur la maison d'un commandant militaire du Jihad islamique, tû dans la matinée mardi, le tuant avec son épouse.

Benjamin Netanyahu, le Premier ministre israélien, a affirmé que l'homme ciblé, Baha Abu al-Ata, était une « bombe à retardement », répétant la même phrase qu'Israël a utilisée pour justifier ses tortures sur les détenus palestiniens.

Alors qu'il y a vingt ans, Israël était censé avoir déclaré illégale la torture, sa Cour suprême a statué que l'agence de renseignement intérieure du pays pouvait utiliser la torture dans des circonstances dites de « bombe à retournement » pour enquêter sur les prisonniers palestiniens.

« Depuis, les interrogateurs du Shin Bet ont torturé des centaines de Palestiniens, sous prétexte de « bombe à retardement » et aucun d'entre eux n'a été poursuivi » rapporte Amnesty International.

De même, Israël n'a aucune peine de mort prévue dans ses lois. Pourtant, les exécutions extrajudiciaires sont la pierre angulaire des tentatives qu'Israël déploie pour réprimer toute résistance palestinienne dans les territoires qu'il occupe, et même au-delà.

L'achoppement de « la bombe à retardement » n'a aucun fondement en droit international, que ce soit pour le recours à la torture et aux sévices sur les détenus ou pour les exécutions extrajudiciaires.

Dans un rapport de 2010, le rapporteur spécial des Nations-Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, examine un scénario hypothétique dans lequel un État cherche à justifier son usage de drones en invoquant le droit à la légitime défense par anticipation contre un acteur non étatique.

L'application du scénario de la bombe à retardement dans le cas d'un meurtre extrajudiciaire « risque d'élucider l'interdiction, par la loi relative aux droits de l'homme, de la privation arbitraire de la vie », selon le rapporteur spécial. En outre, le meurtre de toute personne autre que la cible « comme dans le cas de l'exécution d'Abu al-Ata » « pourrait engager la responsabilité de l'État et une responsabilité pénale individuelle ».

Abu al-Ata, dormant dans son lit, ne participait pas aux hostilités quand les forces israéliennes ont lancé leur missile sur sa chambre.

Le Canada, l'Allemagne, l'Union européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni et les candidats démocrates à la Présidence se sont tous précipités pour condamner les tirs de roquettes, mais pas l'exécution extrajudiciaire commise par Israël qui a déclenché les violences, alors même que le bilan des morts palestiniens s'aggrave.

La justification par Netanyahu de la « bombe à retardement » pour l'exécution d'Abu al-Ata a été démentie par des articles parus depuis dans la presse israélienne et selon lesquels c'est deux années auparavant que son assassinat a été approuvé.

« Qu'il ait tué maintenant, ont déclaré les responsables de la Défense, n'est pas dû au fait qu'il était devenu plus dangereux ; c'est surtout une question d'opportunité » rapporte le quotidien israélien Haaretz.

Mais Netanyahu avait peut-être d'autres considérations à l'esprit.

Un autre récit israélien a pris racine : qu'Abu al-Ata est la principale personne à être responsable de l'instabilité le long de la frontière entre la bande de Gaza et Israël.

Ce ne serait pas le siège israélien, qui en est à sa douzième année, qui plonge la bande de Gaza dans la pauvreté, le désespoir et une situation sans avenir. Et ce ne serait pas les milliers de balles que les tireurs embusqués de l'armée israélienne tirent dans les corps des Palestiniens sans armes qui protestent contre ces conditions et revendiquent leur droit au retour dans leur patrie.

Les forces israéliennes ont tué plus de 200 hommes, femmes et enfants depuis le lancement, début 2018, de la Grande Marche du Retour dans la bande de Gaza.

Israël est même allé jusqu'à invoquer les attentats du 11 Septembre aux États-Unis pour justifier son exécution d'Abu al-Ata.

Il s'agit de tout un stratagème visant à obscurcir cette réalité : qu'Abu al-Ata et les combattants palestiniens comme lui de la bande de Gaza résistent à un siège qui est cruel et illégal, à une occupation militaire qui dure depuis un demi-siècle, et à plus de 70 ans d'un déplacement forcé et d'une dépossession.

Il n'y aura aucune sécurité durable sans une justice pour ce mal que les Palestiniens endurent depuis si longtemps dans la bande de Gaza, où 1 deux Palestiniens sur trois sont des réfugiés.

Comme l'a déclaré cet autrice, après la précédente escalade militaire il y a six mois : « sans changement significatif dans le statu quo à Gaza, toute reprise des combats meurtriers n'est qu'une question de temps ».

Le choix, comme toujours, est entre les mains d'Israël.

Maureen Clare Murphy est rédactrice en chef adjointe de *The Electronic Intifada* et vit à Chicago.

Traduction : BP pour l'Agence Média Palestine

Source: [Electronic Intifada](#)

**date crÃ©Ã©e**  
2019/11/15